



7 avril 2020

Comptes 2019

Une situation financière solide pour lutter contre le coronavirus (COVID-19)

Le compte de l'Etat du Valais boucle l'année 2019 sur des résultats excédentaires. Il affiche un résultat opérationnel de 171,7 millions de francs, un excédent de revenus de 9,1 millions et un excédent de financement de 39,4 millions. Le Conseil d'Etat a notamment pu investir 451,6 millions de francs et alimenter le fonds des grands projets d'infrastructures du XXI^e siècle pour un montant de 100 millions de francs. La situation financière solide du canton permet d'engager des moyens complémentaires pour lutter contre la propagation du coronavirus (COVID-19) et atténuer les conséquences sur la population et l'économie.

Bouclant l'année 2019 sur un total d'un peu plus de 4 milliards de francs, les revenus couvrent les charges du compte de résultats de l'Etat du Valais et dégagent un excédent de 9,1 millions de francs. Le résultat opérationnel s'élève à 171,7 millions de francs. Avant prise en compte des amortissements et réévaluations du patrimoine administratif, le résultat se monte à 197,9 millions. Il permet de financer intégralement les investissements nets de 158,5 millions et de dégager un excédent de financement de 39,4 millions.

Compte de résultats

Le résultat opérationnel se décline en un résultat d'exploitation de 125,9 millions de francs et un résultat financier de 45,8 millions. Il s'améliore de 147,5 millions par rapport aux prévisions budgétaires et permet ainsi de compenser le résultat extraordinaire, lequel boucle l'année sur un excédent de charges de 162,6 millions. Au cumul, le compte de résultats présente un excédent de revenus de 9,1 millions.

L'amélioration du résultat opérationnel s'explique notamment par une progression des recettes fiscales chiffrée à 63,2 millions de francs par rapport au budget, ainsi que par une croissance des parts aux revenus de la Confédération de 20,4 millions. En sus, le haut niveau de la réserve pour distributions futures de la BNS a permis à l'institut monétaire national de reverser 2 milliards de francs à la Confédération et aux cantons, ce qui correspond, pour le canton du Valais, à une recette de 53,7 millions (+27,2 millions).

L'augmentation des revenus a permis d'alimenter à hauteur de 100 millions de francs le fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXI^e siècle et de 30 millions de francs le fonds de compensation des fluctuations de recettes. Ces charges extraordinaires, consenties dans un esprit d'anticipation des projets et défis futurs, expliquent une grande partie du résultat extraordinaire.

La situation financière solide du canton permet d'engager des moyens en complément des aides de la Confédération pour lutter contre la propagation du coronavirus (COVID-19) et atténuer les conséquences sur la population et l'économie.



Investissements

En 2019, l'Etat a investi 451,6 millions de francs, dont 24,5 millions l'ont été par le nouveau fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI). Les autres dépenses, enregistrées dans le compte de l'Etat du Valais, se déclinent en :

- 227,6 millions pour les immobilisations, en particulier pour les investissements routiers, les travaux de correction du Rhône et la stratégie informatique ;
- 155,3 millions pour le financement d'investissements de tiers, en particulier des communes ou des collectivités publiques locales ;
- 34,2 millions octroyés sous forme de prêts, notamment pour la nouvelle politique régionale et les crédits agricoles ;
- 10 millions d'apport en capital au Fonds FIGI.

Les dépenses d'investissement sont toutefois inférieures aux prévisions budgétaires qui autorisaient un volume brut de 532,8 millions de francs. Certains reports, retards, procédures ou recours peuvent freiner l'avancée des travaux dans plusieurs domaines.

Après prise en compte des recettes liées aux investissements réalisés, le compte des investissements clôture sur une dépense nette de 173,3 millions de francs à charge de l'Etat du Valais et du Fonds FIGI.

Fonds FIGI

Le Fonds FIGI assure le financement des constructions, acquisitions, transformations, ainsi que l'entretien des immeubles propriété de l'Etat. La loi sur le Fonds FIGI étant entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2018, le compte 2019 est le premier bouclé sous cette nouvelle ère pour la politique immobilière du canton.

Avec des charges de 44,1 millions de francs et des revenus de 42,4 millions, le compte de résultats du Fonds FIGI présente un excédent de charges de 1,7 million au compte 2019. Au niveau des charges, 25,7 millions ont été utilisés à des fins d'entretien des bâtiments. Les dépenses d'investissement se montent à 24,5 millions.

Personne de contact :

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, 027 606 23 05